

E 2/442

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. Barman
au Conseil fédéral*

R

Paris, le 6 septembre 1856

Je vous ai fait part hier¹, à la hâte, de mon entretien avec M. le Comte Walewski; il a particulièrement insisté sur l'importance qu'il y aurait, selon lui, à laisser à la tentative insurrectionnelle de Neuchâtel² un caractère cantonal, et à ne pas être trop sévère dans la répression. Il a ajouté qu'il ne fallait pas oublier que les

1. *Non reproduite.*

2. *Les royalistes neuchâtelois s'emparèrent du château de Neuchâtel dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856; le 4 septembre les troupes gouvernementales reprirent le château et firent prisonniers les insurgés. Sur ces événements et sur les mesures prises par le Conseil fédéral, voir le message à l'Assemblée fédérale du 23 septembre 1856 (FF 1856 II, p. 513).*

13 SEPTEMBRE 1856

481

droits du Roi de Prusse sur Neuchâtel avaient été reconnus en 1852 par le protocole de Londres;³ que du reste rien ne l'autorisait à croire que ce souverain fût pour quelque chose dans l'insurrection.

M. Walewski craint qu'elle n'amène des complications. Ce qui était à prévoir et se trouve déjà en partie vérifié, c'est que l'ancien prince de Neuchâtel profitera de la circonstance pour insister sur une solution, et que chaque incident de quelque gravité lui fournira un prétexte de revenir à la charge. Sans trop se préoccuper de ses efforts, je crois essentiel, au double point de vue intérieur et extérieur, que la procédure et l'occupation se prolongent le moins possible, quoique l'une et l'autre soient parfaitement légales et constitutionnelles et qu'elles offrent au canton occupé comme aux accusés, toutes garanties de modération et d'impartialité.

J'ai rencontré hier au Département des Affaires étrangères plusieurs de mes collègues, qui m'ont demandé des explications sur cet événement. Je leur ai dit que c'était une démonstration dans le genre de celle du prince de Monaco l'année dernière, et que tout était rentré immédiatement dans l'ordre.

Il me semble maladroit de grossir les proportions de cette affaire; nos journaux devraient la qualifier d'échauffourée, comme elle l'est réellement, au lieu de l'honorer du nom de révolution. La proclamation des commissaires a présenté à mon sens l'affaire à son vrai point de vue.

Le Ministre de Prusse part aujourd'hui pour Berlin où il a été appelé par le roi, ainsi que la Comtesse de Hatzfeldt. Cette invitation est antérieure aux événements de Neuchâtel et en est par conséquent indépendante. J'en fais l'observation pour vous prémunir contre les commentaires des journaux.

Je m'efforce d'avancer le travail que vous avez bien voulu me confier⁴ et dont il faudra peut-être faire prochainement usage, après qu'il aura été revu et corrigé; il exige plus de développements que je ne le croyais d'abord.

3. Cf. N° 141, annexe.

4. La rédaction d'un mémoire sur Neuchâtel. Cf. N° 175, note 2.